

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juin 1874.

Bulletin politique.

Il n'y a plus de salut, disent les parlementaires, que dans l'union des deux centres. — Nous voudrions bien nous unir, répondent les centres, mais nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Les choses en sont là. On discute de part et d'autre sur les conditions de la conjonction. Ce débat remplit les journaux ; toute la presse, grande et petite, s'en mêle. De son côté, le public dit : S'uniront-ils ou ne s'uniront-ils pas ? Et voilà toute la politique du moment ! Pendant ce temps l'empire se refait et la Prusse nous regarde.

Et qu'importe donc que les centres s'unissent ! Quand ils seraient unis, que feraient-ils de plus ? Est-ce une majorité quelconque que l'on cherche par la conjonction ? Mais cette majorité existait ; elle ne sera jamais plus forte numériquement ni plus unie moralement qu'elle ne l'était à Bordeaux. Il y avait alors une majorité monarchique homogène et prépondérante, de laquelle on pouvait tout attendre pour la constitution d'un gouvernement. Qu'a-t-elle fait cependant, sinon de se livrer, puis de se diviser, et enfin s'annuler ? Espère-t-on davantage d'une majorité septennaliste ? Elle est d'abord à trouver : il n'est pas certain que la conjonction des centres la donne. En la supposant trouvée, peut-on espérer qu'étant moins nombreuse, moins unie, elle pourra davantage ?

C'est la dernière illusion sur cette Assemblée que de croire à la possibilité d'une union des centres. La conjonction aura le sort de la fusion : ou elle ne se fera pas, ou elle ne fera rien. Les journaux dits conservateurs prennent une peine inutile de tant discuter sur cette chimère et d'en occuper si fastidieusement le public. Que ne disent-ils plutôt que nous sommes perdus, s'il n'y a plus pour résister soit à l'empire, soit au radicalisme, d'autre expédient qu'une fiction vingt fois poursuivie et vingt fois évanouie ?

On n'a plus le temps de s'amuser aux bagatelles parlementaires. Un double danger presse : danger du côté des radicaux avec la république ; danger du côté des bonapartistes avec l'empire. Des deux côtés c'est la perte. L'Assemblée se trouvera surprise, au milieu de toutes ses combinaisons et de ses commissions avant d'avoir pourvu au salut du pays. Le seul espoir qui reste, c'est qu'en un jour de crise suprême cette Assemblée, lasse, disloquée, impuissante, à bout de tout, également menacée ou par le césarisme ou par la démagogie, puisera peut-être dans la gravité même des circonstances une sagesse et une résolution subites.

ARTHUR LOTH.

Un discours en douze colonnes, de M. Gambetta, tel est le morceau passablement indigeste que la République française offre en pâture à son public repu. C'est à Auxerre, après un « repas » donné par M. Lepère à ses collègues radicaux du conseil général, que le dauphin rouge a prononcé cette nouvelle harangue. M. Lepère avait dit : « Je bois à Gambetta, c'est-à-dire à la France, à la République ! » L'homme qu'on bombar-

de la sorte comme résumant en sa personne la France et la République ne pouvait moins faire que de répondre à cette honnêteté.

Nous n'avons pas besoin d'analyser son discours ; selon l'habitude c'est, dans son ensemble, une gageure contre la vérité, contre le bon sens et surtout contre le bon français. Il est malaisé, croyons-nous, d'être à la fois plus ridiculement pompeux et trivial, de se faire plus grossier en voulant se montrer furieux, de souffler d'une façon plus formidable dans le trombone radical pour en tirer de plus remarquables coups. Cependant il paraît que le public de M. Lepère avalait comme une viande substantielle tant de plates bouffissures. Dans le compte-rendu de la République, les sensations, les bravos, les très-bien, les mouvements prolongés se pourchassaient avec une frénésie qui donne une idée de l'état inquiétant où se trouvait tout ce monde par la chaleur et après boire.

Comme bien on pense, la tirade contre « l'homme d'église, l'homme de congrégation » a été le début obligé de ce pâteux boniment. Mais, pour cette fois, le montreur d'idées révolutionnaires n'y a pas trop insisté. C'est la dernière élection de la Nièvre, avec le succès croissant des bonapartistes, qui a fait presque tous les frais de ses coups de bouche et de ses coups de poing.

Il n'a pas peur, non, puisqu'il est un héros et l'a montré pendant la guerre en fuyant à toute vapeur devant l'ennemi ; mais d'autres ont peur, et comme les bonapartistes spéculent habilement sur cette lâcheté du grand nombre, il avertit de prendre garde.

Ce que l'orateur nous révèle, ce qu'il dénonce, c'est que, dans la démocratie même, il y a des boucs et des brebis. Les brebis, qui le croirait ? ce sont ces radicaux pleins de douceur dont les amis ont fait la Commune et fusillaient les otages.

Les boucs, ce sont ces bonapartistes, qui s'affublent de la peau des brebis radicales en parlant de suffrage universel, d'appel au peuple, etc., toutes choses dont les radicaux doivent seuls avoir l'interprétation et la garde.

Dans ces querelles, nous n'avons point à intervenir ; que les deux démocraties s'arrangent entre elles. Pour nous, faisant appel aux vivants, c'est-à-dire à ceux qui veulent vivre, nous laissons s'entretenir ceux qui, diversement rongés par un germe de mort, s'obstinent également à nous vouloir apporter la vie.

Chronique générale.

On lit dans le Journal de Paris :

Mercredi, séance importante du centre droit pour se mettre d'accord sur un programme politique.

La rédaction de ce programme est confiée à M. le duc de Broglie, ancien président du centre droit ; à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président actuel ; à MM. de Goulard et Léonce de Lavergne, vice-présidents.

La réunion du centre droit compte 460 membres, sans parler d'un certain nombre de députés qui, ne faisant partie d'aucune réunion parlementaire, votent presque toujours avec le centre droit.

On lit dans le Soir :

Le centre gauche s'est réuni à l'hôtel des Réservoirs.

Les membres qui assistaient à cette réunion en assez grand nombre ont décidé qu'ils voteraient contre la deuxième lecture de la loi électorale, que la Chambre a abordée dès le début de la séance.

Cette décision indique que la ligne de démarcation entre les fractions avancées du centre gauche et le centre droit est de plus en plus tranchée.

On lit dans le même journal :

M. de Goulard a réuni avant-hier soir, dans un bureau de l'Assemblée, quelques-uns de ses amis politiques de la Chambre.

L'objet de cette réunion était d'examiner dans quelles conditions on pourrait amener l'Assemblée à procéder immédiatement à l'organisation des pouvoirs publics et des pouvoirs du maréchal.

MM. Denormandie, Passy, Delacour, Antonin Lefèvre-Pontalis, de Goulard, ont pris successivement la parole.

M. Denormandie proposait de faire une déclaration collective en faveur de l'organisation des pouvoirs.

Cette déclaration avait le défaut de ne se produire qu'au nom d'un nombre très-restreint de députés.

La réunion, sur la proposition de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, appuyée par M. de Goulard, a décidé qu'elle s'occuperait de la rédaction d'un projet qui serait déposé sous la forme d'amendement aux lois constitutionnelles. On réunirait aussi un grand nombre de signatures, et les adhésions à cet amendement pourraient venir aussi bien du centre gauche que du centre droit.

La commission relative à la reconstitution du conseil général des Bouches-du-Rhône a entendu M. Bouchet, député du département, qui a fait un exposé général de l'affaire.

On a distribué le rapport fait au nom de la commission du budget sur le budget des dépenses de l'exercice 1875 (ministère des finances), présenté par M. Léon Say :

Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministère des finances, pour l'exercice 1875, des crédits s'élevant à 4,507,403,773 fr.

L'Indépendant rémois vient d'être supprimé, sur l'avis de M. le vice-président du conseil.

Un arrêté du préfet de Lot-et-Garonne, du 23, suspend le conseil municipal d'Agen, à cause de son hostilité systématique aux actes de l'administration. Par arrêté ministériel, cette suspension est prorogée jusqu'au 4^{er} janvier 1875.

Une commission de 46 membres remplace les 27 conseillers suspendus.

Le Journal officiel a promulgué la loi sur l'aumônerie militaire et la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

On signale une défection immense dans les rangs de la gauche. M. Lepetit serait dis-

posé, dit-on, à quitter son poste d'honneur près de M. Thiers pour s'attacher à la fortune de M. de Cumont.

On annonce de source certaine que ce n'est pas à Bruxelles que va s'arrêter Rochefort, mais à Rotterdam, où son appartement est déjà retenu. Il y doit, dit-on, faire repaître sa Lanterne, très-peu de temps après son arrivée.

M. le colonel Stoffel est venu avant-hier se constituer prisonnier pour purger sa condamnation.

Nous lisons dans l'Union savoisienne :

« L'imagerie d'Epinal vient de tirer, sur commande, un nombre très-considérable d'images enluminées à un sou, représentant M. Thiers foulant aux pieds des débris de couronnes et de sceptres royaux.

» Pour légende se trouve le chiffre des voix obtenues par M. Thiers dans différents départements aux élections de 1871.

» Ces images doivent être repandues en province. »

C'est chose bien triste, en vérité, que de voir des partis recourir à de pareils moyens de propagande !

On écrit de Mulhouse au Moniteur de la Meurthe :

« Parmi les ouvrages stratégiques que le gouvernement fait exécuter dans le Haut-Rhin, il faut compter les deux lignes de chemins de fer qui relieront notre réseau à celui du grand-duché de Bade, au moyen de deux ponts fixes sur le Rhin. Le tout sera fini dans le courant de l'année 1877.

» Les organes officieux de l'Alsace-Lorraine annoncent que le gouvernement allemand se prépare à faire confectionner une nouvelle carte topographique de l'Alsace-Lorraine, parce que l'ancienne carte française ne répond plus aux besoins actuels. »

SERRANO ET M. DE BROGLIE.

Le Français établit, en s'appuyant sur le Moniteur, que le ministère de Broglie

N'a pas cessé un instant de considérer le gouvernement du maréchal Serrano comme le seul gouvernement de fait en Espagne, et de lui accorder à ce titre les mêmes immunités que s'il avait été reconnu officiellement par l'Europe.

Cela veut dire que MM. de Broglie et Decazes ont permis à Serrano de recevoir par la voie française des canons prussiens et des fusils, tandis que l'on a saisi les armes et munitions envoyées à don Carlos.

Du reste, le Français cite à l'appui de ce singulier éloge du dernier ministère, cette déclaration du Moniteur :

Si l'armée carliste avait eu à sa disposition sept ou huit batteries d'artillerie, le mouvement de Concha n'aurait pas eu plus de succès que celui de Serrano, et Bilbao serait encore à débloquer... Et il faut féliciter le gouvernement français de n'avoir pas permis le passage de ces batteries sur le territoire français, comme d'avoir fait saisir, au plus fort des derniers combats, des caisses de cartouches destinées aux carlistes.

Le Français ne veut pas, dit-il, se livrer à l'appréciation de ces faits ; seulement il les rapporte afin de prouver aux feuilles de la gauche qu'elles ont tort d'accuser M. de

Brogie d'avoir méconnu les droits de la révolution en Espagne.

Nous comprenons ce langage de la part du Français, mais nous ne pouvons nous défendre quelque surprise en voyant certains écrivains reprocher à l'extrême droite, au nom des intérêts religieux et royalistes, d'avoir renversé M. le duc de Broglie et deux ou trois de ses collègues.

LES PRISONNIERS DE GUERRE.

Le projet de la société pour l'amélioration du sort des prisonniers de guerre, présidée par M. le comte d'Houdetot, a été distribué aux membres de l'Assemblée nationale. Ce projet, joint à celui du cabinet de Saint-Petersbourg, servira de base aux travaux de la conférence diplomatique, convoquée à Bruxelles par le cabinet de Saint-Petersbourg le 15-27 juillet 1874. Les gouvernements européens enverront à cette conférence, dont le programme est arrêté, des plénipotentiaires des départements des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, tous trois également intéressés dans la question.

Une dépêche de Saint-Petersbourg, datée du 2 juin, dit :

« Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15-27 juillet, à Bruxelles, n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires. »

OBSÈQUES DU FRÈRE CALIXTE.

Les obsèques du Frère Calixte ont eu lieu lundi matin, au milieu d'un concours touchant de prêtres, de religieux et de laïques qui venaient rendre un suprême témoignage de sympathie à un homme dont l'existence a été si longuement et si complètement dévouée au bien.

La messe de *Requiem* a été célébrée dans la chapelle de la maison mère, rue Oudinot. Parmi les assistants nous avons remarqué M. le comte de Ségur, député; M. Arnaud, maire du 7^e arrondissement; M. Tranchant, conseiller d'Etat; M. Connelly, conseiller à la cour de cassation; M. Bernard, ancien avocat au conseil d'Etat; M. Libmann; M. le comte Eugène de Germiny; M. Léon Pagès, etc.

Après l'évangile, M. l'abbé Roche, aumônier de la maison, a prononcé une éloquente allocution, dans laquelle il a rappelé les vertus du défunt et fait ressortir l'excellence de l'institut auquel il avait voué sa vie.

L'absoute a été faite par M. le curé des Missions-Etrangères.

Le cortège, auquel se sont jointes plusieurs divisions du pensionnat de Passy, s'est dirigé aussitôt après vers le cimetière du Père-Lachaise.

On raconte une jolie anecdote au sujet du frère Calixte, assistant du supérieur général des frères, dont les obsèques ont eu lieu lundi dernier.

Le frère Calixte avait une grande intelligence et un esprit des plus cultivés. Un jour qu'il se trouvait dans les environs de Paris, revenant à pied d'une excursion, il fut surpris par la pluie et demanda l'hospitalité dans une belle maison de campagne qu'il rencontra sur son chemin. On l'y reçut fort bien, mais en voyant son humble contenance, on le prit pour un frère lai, et on ne le traita pas avec tout le respect de déférence qu'on en eût montré à un haut dignitaire des ordres ecclésiastiques. Parmi les assistants se trouvait un célèbre voyageur, qui racontait une aventure dont il avait été le héros dans l'Inde. Tout à coup, voulant faire de l'érudition, il chercha à se rappeler un texte sanscrit, dont le souvenir lui échappait complètement.

— Permettez, dit en rougissant le frère Calixte, je crois que voici les vers que vous cherchez.

Et à l'immense stupéfaction de l'auditoire il récita six vers sanscrits...

La maison de campagne où se passait cette scène était celle du célèbre marquis de Boissy, et le voyageur était l'amiral Dumont-d'Urville, qui devint depuis l'un des amis du frère Calixte.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

« Berlin, 3 juin.

» La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit l'article de l'*Indépendance belge*, dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne, et que M. de Bismark n'a jamais pris don Quichotte pour modèle. »

Les journaux officieux, en Prusse comme ailleurs, n'hésitent jamais à démentir une information exacte. Une chose certaine, c'est que quelque chose en ce moment se trame entre la Prusse et le régime d'aventure que l'on appelle le gouvernement espagnol.

On écrit de Posen à la *Gazette de Silésie*, qu'une quête a été organisée parmi les Polonais en vue de réunir des fonds pour soutenir la cause de don Carlos.

L'impératrice d'Autriche se prépare à faire un pèlerinage en Terre-Sainte.

ESPAGNE.

La dépêche suivante a été expédiée de Hendaye, le 3 juin :

« Des renforts étant arrivés par mer à Saint-Sébastien, les carlistes ont abandonné Hernani. »

D'autre part, l'agence officielle carliste publie la dépêche suivante :

« Perpignan, 3 juin.

» L'infant don Alphonse vient de passer l'Ebre avec ses aides de camp, un nombreux état-major et une cinquantaine de cavaliers. Son Altesse Royale a franchi quarante-six lieues, depuis Solsana, en deux étapes. Sa vaillante femme dona Maria de las Nieves l'accompagne toujours.

» L'armée carliste prend ainsi une double offensive.

» En Aragon et Valence sous la direction de l'auguste frère du roi Charles VII.

» Dans les provinces basco-navarraises par le siège d'Hernani. »

ROME.

On écrit de Rome :

La santé du Saint-Père est aussi bonne que possible. On peut considérer Sa Sainteté comme tout à fait rétablie, puisqu'elle sort déjà tous les jours de ses appartements privés et qu'elle fait quelques tours de promenade dans les antichambres et les corridors des loges. C'est pendant ces promenades qu'on permet à quelques personnes privilégiées d'approcher l'auguste Pontife pour recevoir sa bénédiction. Toutefois, comme le matin il fait toujours un peu frais, les médecins exigent, par mesure de précaution, que Sa Sainteté garde le lit jusqu'à une certaine heure. La toux persiste encore, quoique très-sensiblement diminuée, et on espère que Sa Sainteté pourra reprendre ses habitudes ordinaires dans trois ou quatre jours au plus tard.

Assemblée nationale.

Séance du mercredi 3 juin 1874.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Testelin dit qu'à la séance d'hier M. Levert, en provoquant du geste les membres de la gauche, a prononcé ces paroles : « Nous vous imposerons silence un jour »; paroles qui ont été reproduites avec éloges par les journaux bonapartistes. Le *Journal officiel* fait dire à M. Levert : « Vous avez bien peur, nous nous retrouverons devant le pays. » L'orateur demande que les paroles réellement prononcées soient reproduites à l'*Officiel*. Il espère que M. Levert les démentira, sans quoi, on avisera. (Applaudissements à gauche.)

M. Levert déclare que les paroles insérées au *Journal officiel* sont les seules qu'il ait prononcées en réponse à des attaques passionnées contre un

gouvernement qu'il a loyalement servi pendant vingt ans.

M. Testelin ajoute que l'empire a pu transporter les républicains, mais leur faire peur, jamais ! (Vifs applaudissements à gauche.)

Le procès-verbal est adopté.

M. Gayot dépose une proposition de loi relative à la levée de l'état de siège dans le département de l'Aube.

M. Krantz, au nom de la commission d'enquête sur les voies de transport, dépose un rapport sur les voies navigables de la Manche.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi électorale.

M. le marquis de Castellane dit que les réformes proposées par la commission sont insuffisantes; quelques modifications dans les conditions d'âge et de domicile ne changeront rien à la situation de la société française; l'espérer, est un rêve. Il faut réagir courageusement contre la loi du nombre: la souveraineté n'appartient pas au peuple.

La société française repose depuis quatorze siècles sur l'hérédité et la liberté. Le peuple n'a pas le droit de briser sa tradition nationale. L'histoire démontre que jamais aucun progrès ne s'est accompli sous l'action des masses maîtresses de leur gouvernement.

Avec la souveraineté du nombre, il n'y a ni stabilité, ni sécurité. Existât-elle, le suffrage universel n'en serait pas la représentation; il faudrait en revenir ou à la constitution de 1793 ou au système de l'appel au peuple.

Un prince qui en quatre ans agirait comme a agi le peuple souverain serait regardé comme un fou. Le nombre en 1870 acclamait l'Empire, quelques mois après il envoyait à l'Assemblée une majorité monarchiste, aux élections partielles il se prononçait en majorité pour des candidats républicains.

Sont-ce là des preuves de sagacité? Avec la loi du nombre, il n'y a de possible aucun gouvernement sérieux; la véritable souveraineté nationale a toujours consisté, jusqu'en 1789, dans l'union du roi et de la nation.

Depuis que la souveraineté du peuple gouverne, qu'a gagné le peuple à sa prétendue souveraineté? Y a-t-il gagné en liberté, en richesse, en quiétude, en grandeur nationale? Dans nos révolutions comme dans nos guerres, c'est l'influence du nombre qui a causé les plus grands désastres.

La loi du nombre finira par compromettre l'unité française elle-même. Partout, en effet, et toujours la démocratie aboutit à la dislocation nationale.

Oui, la souveraineté du nombre perd le pays; il faut avoir le courage de la supprimer; on ne porte pas ainsi atteinte à la souveraineté nationale, qui comprend tous les droits et tous les intérêts de la nation.

Cette loi du nombre a été déchaînée sur la France par quelques hommes réunis autour d'un tapis vert. Une Assemblée légale n'a-t-elle pas le droit de défaire ce qui a été fait ainsi? On invoque l'opinion publique; et c'est par elle qu'on prétend justifier toutes les usurpations.

Un Scythe d'esprit disait à Solon : « Ce que j'admire dans votre république, c'est que ce sont les sages qui proposent les lois, et ce sont les fous qui décident. » N'est-ce pas vrai de tout Etat ou la loi du nombre est le dernier mot?

Il faut prendre un parti courageux et remplacer la représentation du nombre par la représentation des intérêts. Le suffrage doit rester universel; mais le vote de chacun doit peser dans la proportion de sa part d'intérêt social. Or, la propriété est le signe de cet intérêt social; plus on possède, plus on a d'intérêt à protéger ce qu'on a.

Le meilleur système pratique qui existe dans ce sens est le système allemand; l'orateur en recommande l'adoption et invite la majorité conservatrice, qui a vaincu la Commune, dissous les gardes nationales et fait le 24 mai, à livrer un dernier combat contre le radicalisme. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Ledru-Rollin monte à la tribune.

M. Ledru-Rollin. — Je croyais que dans une question de cette importance, qui touche d'un côté aux grands dogmes de la solidarité humaine, et de l'autre au salut de la France, il n'y aurait place que pour une discussion sérieuse. C'est ce que je vais essayer de faire.

Je ne discuterai pas les détails de la loi; je la repousse en bloc, parce que, malgré la faculté constitutive que vous vous êtes donnée, — et sur laquelle je ne m'explique pas, — je crois à votre incompétence.

Vous pouvez être compétents pour tout, excepté pour la loi électorale qui vous a élus. (Réclamations à droite.)

Qu'êtes-vous, au fond? Des mandataires. Or, le

mandat a ses règles et ses limites. Le mandat, ou bien il est spécial, et vous n'avez pas de mandat spécial pour faire une loi électorale (Bruit à droite), ou bien il est général.

S'il est général, vous ne pouvez qu'administrer. (Bruit à droite.) Vous n'avez pas le droit d'administrer... (Réclamations à droite) le droit qui vous a été confié.

Votre loi est frappée d'avance d'un vice originel; vous invoquez le salut public, l'ordre social. En quoi cet ordre est-il troublé? Et quel crime reprochez-vous au suffrage universel? Il s'est trompé, sans doute, au jour du plébiscite. (Bruit.)

Oui, quand il a été consulté sous forme de plébiscite, à ce moment il est tombé dans l'erreur (Rires ironiques et approbations à droite.) Au dernier plébiscite, le peuple a-t-il voulu la guerre?

Voix à droite. — Non!

M. Ledru-Rollin. — A-t-il cru qu'il volait la guerre?

Voix à droite. — Non!

M. Ledru-Rollin. — Donc, sous forme de plébiscite, cette parodie du suffrage universel (Très-bien! très-bien! à gauche), le suffrage universel s'est trompé. En dehors de cela, que reprochez-vous au suffrage universel? Des élections républicaines? S'il vous donnait des élections royalistes, y voudriez-vous toucher? (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Je sais ce qu'on dit: on veut seulement épurer le suffrage universel. C'est ce qu'on a fait à Rome. On l'a si bien épuré, qu'un moment est venu où le dictateur a été le peuple à lui tout seul. Mais alors est arrivée l'invasion des barbares.

Nous, par le suffrage universel, nous avons effacé toutes les castes, établi l'égalité des citoyens. Vous allez défaire tout cela, créer des citoyens actifs et passifs; vous allez avoir, comme dans les républiques italiennes d'autrefois, les « gras » et les « maigres. »

Nous, nous voulions des frères; vous allez faire des ennemis. C'est immoral et surtout c'est dangereux. On avait fait cela aussi à Rome; et puis, ces hommes qu'on avait désintéressés de la patrie, qu'on avait mis hors la qualité de citoyen, ce sont eux qui ont ouvert aux étrangers les portes inviolées de Rome. (Mouvement.)

Donc vous rétablissez des divisions, dans cette France dont la grandeur était dans son unité; je répète que c'est dangereux.

Et pourquoi le voulez-vous? Pour rétablir une des formes du gouvernement qui sont tombées. Laquelle? Est-ce la monarchie de droit divin? Celle-là, vous ne l'aurez jamais en France. (Bruit et interruptions.)

La monarchie modérée? Il y a longtemps que son histoire est faite. (Interruptions.) Montesquieu, qui était un partisan des gouvernements modérés, a déclaré qu'elle ne pouvait vivre que par la fraude et mourir que par la corruption. Nous l'avons bien vu.

Comment est tombé le gouvernement de Louis-Philippe? Sous la révolution du mépris. (Exclamations à droite.) Puis vint l'empire. Son cycle est renfermé entre ces deux dates: Waterloo et Sedan, trois invasions, le démembrement et l'appauvrissement de la France.

Reste la république. La république paraît vous effrayer beaucoup. (Oui! oui! à droite.) Pourquoi? Elle n'a jamais existé comme gouvernement en France.

La république n'a jamais existé comme gouvernement en France. La Convention a été un camp réduit à se défendre au dedans et au dehors.

La deuxième république, celle de 1848, n'a pas été un gouvernement; elle n'a jamais été constituée... (Bruit.) Elle a bien eu une constitution, mais dès le lendemain de cette république si éphémère... (Bruit à droite), vous, monarchistes, vous attaquez sa constitution.

A droite. — Mais c'est vous! et le 15 mai! et le 13 juin?

M. Ledru-Rollin. — Le 15 mai n'a été qu'une conspiration bonapartiste. (Exclamations et rires.)

L'agent principal du 15 mai, Hubert, a été condamné; l'empire ne l'a-t-il pas grâcié, et ce condonniez n'a-t-il pas obtenu, non-seulement une concession de chemin de fer, mais une place d'administrateur d'un chemin de fer?

M. Rouher. — Ce sont là des erreurs matérielles. (Bruit à gauche.)

M. Ledru-Rollin. — Voulez-vous que je vous parle du 13 juin? Au 13 juin, sous l'impulsion du clergé, on fit la fameuse campagne de Rome.

C'était une violation de l'article 5 de la Constitution, qui interdisait d'intervenir dans les affaires des peuples étrangers.

De nombreux députés et journalistes pensèrent qu'il fallait faire une manifestation pacifique contre cette violation.

La journée du 13 juin n'a été que cela. (Bruit.)
Reste le crime de la journée du 24 juin. Qui l'a amenée cette journée? Les preuves sont là. La veille de cette journée fatale, M. Rouber demandait la dissolution immédiate des ateliers nationaux.

Le lendemain, M. de Falloux, malgré les engagements contraires qu'il avait pris, licenciat les ateliers nationaux et jetait dans la rue, sans secours, des milliers d'ouvriers.

Et qui les entraîna à la lutte, ces ouvriers? D'une part, un homme qui, à la tête de 300 individus avinés, parcourait les rues en criant: « Poléon nous l'aurois. » (Bruit et rires.)

Cet homme, condamné, a été ensuite relâché et récompensé.

A cette époque, les bonapartistes futurs et les royalistes se donnaient la main.

Les quinze premiers drapeaux qui me furent apportés à moi, membre de la commission exécutive, étaient quinze drapeaux blancs. (Exclamations à droite.)

Et les barricades qui s'élevaient dans le faubourg Saint-Germain étaient commandées par un ancien chouan de 1832. (Bruit à droite.)

M. de Dampierre. — C'est faux, faux, faux!

M. Ledru-Rollin. — Son nom était Charbonnier de la Guénerie, et, pendant cette journée terrible, le comte de Chambord attendait à la frontière. (Bruit et rires à droite.)

On me demande qu'est-ce que cela prouve? Franchement, c'est de la naïveté. Cela prouve que les monarchistes blancs et les bonapartistes n'ont pas laissé un seul moment de répit à la République. (Rires.)

M. de Kerdrel. — Elle n'aurait pas vécu six mois si nous ne l'avions pas soutenue.

M. Ledru-Rollin. — Cela prouve que la République n'a en 1792, ni en 1848, n'a jamais été essayée sincèrement.

Cette république vous effraye donc bien? Pourquoi? Dans un pays où chaque citoyen possède sa parcelle de terre, peut-elle être autre chose que conservatrice?

Cette république, qui a contribué par son nom seul à l'emprunt de 5 milliards, n'a donc aucune espèce de raison d'être repoussée par vous, si ce n'est de vieux préjugés et de vieilles passions dont vous ne voulez pas faire le sacrifice à la France.

Votre loi électorale ne sera pas votée. Vous êtes constituants et vous ne pouvez pas constituer. Où en sont les affaires? Les impôts rentrent-ils? Le déficit augmentera encore en 1875. Demandez aux notaires s'il y a encore des transactions.

La confiance ne peut pas revenir sans un gouvernement définitif. Vous ne pouvez pas imposer au pays, à un pays pour lequel vous seriez tous prêts à mourir, une telle déperdition de forces; seize lois électorales, dix constitutions ne l'ont pas préservé des bouleversements. A quoi bon en faire une nouvelle?

Au lieu de mutiler le suffrage universel, faites un grand acte de patriotisme, prononcez votre propre dissolution, et, dès le lendemain, la France se relèvera. (Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite. — Aux voix!)

Voix diverses. — La clôture!

M. le vicomte de Meaux. — Je ne viens pas m'opposer à la clôture, mais si l'Assemblée estime que la discussion doit continuer, je lui demande le renvoi à demain. (La clôture!)

M. Balbie, président de la commission. — Au nom de la commission, je m'oppose formellement à la clôture. Le projet a été attaqué des deux côtés; il faut que la commission s'explique. (Très-bien! très-bien! — A demain.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le marquis de Talhouët. — Je demande à l'Assemblée de rétablir à son ordre du jour le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget de 1874 pour le rétablissement de la commission d'examen des ouvrages dramatiques, projet de loi dont je suis rapporteur.

Demain, à deux heures, séance publique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans le scrutin (séance de lundi) sur la question de savoir si on passera à une deuxième délibération de la loi municipale (électorale), tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

En exécution des circulaires du ministre de la guerre, les examens pour le volontariat d'un an auront lieu du 15 au 30 septembre prochain.

Dimanche dernier, à Chinon, le nommé Louis Brazille, âgé de 21 ans, originaire de Benais, charretier au service de l'entreprise Duleau et C^o, se baignait dans la Vienne avec plusieurs de ses camarades, lorsque tout à coup il perdit pied et s'enfonça dans un trou d'où on avait extrait une quantité considérable de sable. Il ne reparut point à la surface et ce n'est que deux heures après l'accident qu'on put ramener le corps sur la rive.

La peine capitale prononcée aux dernières assises contre le nommé Houdaylier vient d'être commuée en réclusion perpétuelle; cette dernière peine est substituée à celle des travaux forcés à perpétuité, en raison de l'âge avancé du condamné, plus que septuagénaire.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Saint-Malo a voté l'érection d'une statue à Châteaubriant.

La place devant le nouvel Hôtel-de-Ville, convertie en square, a été proposée, mais le conseil a pensé que la place qui porte le nom de Châteaubriant semblait plus naturellement indiquée pour cette destination.

La statue sera en bronze et Châteaubriant sera représenté debout.

CONSEIL DE GUERRE.

Lundi dernier, 4^e juin, le conseil de guerre permanent de la 18^e division militaire, séant à Tours, a jugé trois soldats du 32^e de ligne, accusés d'avoir, le 6 avril dernier, commis un meurtre aux environs de Thouars, où ils étaient alors en détachement.

Vienet, l'un des soldats, reconnu coupable de vol et de tentative de meurtre, mais avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Poulain et Ragache, les deux autres soldats, ont été acquittés.

Les courses du Mans auront lieu le dimanche 23 août, à une heure, à l'hippodrome des Hunaudières, route de Tours.

Le journal radical *l'Electeur du Finistère* vient d'être suspendu pour deux mois par le général commandant l'état de siège. Cette mesure est motivée par des outrages au gouvernement contenus dans un article de *l'Electeur*.

Une feuille bonapartiste va paraître à Poitiers sous le titre de *Journal de l'Ouest*. Elle est fondée au capital de 200,000 francs et a pour principaux patrons MM. de Soubeyran et de Beauchamp.

La *Revue de l'Ouest* annonce que le Conseil municipal de Parthenay vient d'être suspendu.

On lit dans la Sarthe :

Un événement malheureux vient de jeter la consternation dans la commune de Beaumont-la-Chartre.

Le nommé Haton, Michel, garde particulier au château du Fresne, revenait du marché de La Chartre dans un état voisin de l'ivresse. A peine arrivé, il prit son fusil pour aller faire une tournée de surveillance sur la propriété de son maître.

Sa femme était, en ce moment, assise à côté de sa petite fille sur la première marche de l'escalier de sa cave, près de la porte de sa maison. Il paraît qu'elle chercha querelle à son mari, lui reprochant de partir déjà lorsqu'il venait à peine de rentrer.

Haton était au milieu de la cour, à vingt mètres de sa femme environ. Dans un mouvement de colère ou de dépit, il jeta violemment son fusil par terre en criant à sa femme: « Tiens, fais donc le service à ma place. »

L'un des canons du fusil était chargé de chevrotines; le choc fut si violent que le coup partit, et la charge vint frapper la femme Haton à la poitrine et à la tête; la mort a été instantanée.

C'est là un homicide commis assurément par imprudence, et le meurtrier involontaire en a témoigné toutes sortes de regrets. Mais il n'aura pas moins à répondre devant la justice des conséquences de sa fatale imprudence.

Faits divers.

On vient de faire le calcul de ce que la guerre et les incendies de la Commune ont coûté à l'administration du mobilier des palais nationaux. La valeur des objets mobiliers détruits ne s'élève pas à moins de 2 millions 800,000 francs.

LA BANDE DE GODARD.

On continue en ce moment l'instruction de cette affaire, qui prend des proportions énormes.

Godard refuse toujours de parler, mais on espère pouvoir bientôt triompher de son obstination.

Chaque jour on arrête, dans quelque bouge des barrières, un nouvel affilié de cette bande.

Avant-hier, dans une maison publique du quartier de l'Observatoire, on a arrêté trois jeunes misérables nommés Million, Queulin et Abel, qui paraissent avoir été les collaborateurs les plus actifs de Godard.

On a aussi écroué, à Saint-Lazare, la maîtresse de l'un d'eux, une fille Lequilleur, qui aurait joué un rôle très-actif dans plusieurs expéditions de la bande.

A chaque instant, de nouvelles charges s'accablent sur Godard et ses complices.

Ce ne serait plus seulement des vols, mais bien des crimes qu'ils auraient commis.

La police de sûreté fouille avec le plus grand soin toute la banlieue, et d'ici à peu de jours on aura à ce sujet des données certaines.

Quant aux vols, leur nombre est prodigieux, et l'audace avec laquelle ils ont été commis dépasse toute imagination.

Boulevard de Courcelles, ces misérables ont fracturé la porte d'un magasin de nouveautés, à dix heures du soir, sans s'occuper des passants.

Dans les environs de Paris, à Chatou, à Asnières, à Clamart, à Ville-d'Avray, ils ont en plein jour, au mois de mars et au mois d'avril, absolument vidé plusieurs maisons de campagne.

L'instruction de cette affaire est confiée à M. Colmet-Daage.

Mais elle est si compliquée, que M. Colmet-Daage a divisé le travail des recherches entre deux commissaires de police.

M. Angeli, du quartier du Roule, reste chargé de la partie ouest de Paris, la bande ayant aussi opéré à Batignolles.

M. Leclerc, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, vient d'être chargé des perquisitions à faire dans le faubourg Saint-Jacques et le quartier Montparnasse.

Les affiliés de la bande de Godard qu'on a pu arrêter jusqu'à présent, sont tous de jeunes vauriens, souteneurs de filles, et habitués des mauvais lieux des boulevards extérieurs.

Ce sont des natures absolument mortes. Abrutis par le vice et l'absinthe, ces misérables n'ont même plus l'instinct du bien et du mal;

Les choses les plus monstrueuses leur semblent toutes naturelles.

Nous parlerons prochainement de cette affaire.

Le *Bulletin de la Réunion des Officiers* nous fournit quelques détails intéressants sur l'armée... chinoise!

Elle se divise en trois parties :

- 1^o Tartares ou bannières;
- 2^o Troupes de l'étendard vert;
- 3^o Volontaires, ou braves.

Les bannières comprennent les descendants des Mandchous et des Mongols venus, il y a deux siècles, avec la nouvelle dynastie, et des Chinois qui firent les premiers leur soumission. Ils ont conservé bien peu de leurs anciennes qualités militaires et, profitant de ce qu'ont fait leurs ancêtres, se contentent actuellement de vivre des tributs imposés lors de la conquête. 150,000 hommes sont inscrits dans les corps des environs de la capitale et 120,000 dans ceux des provinces côtières formant ce que les Chinois appellent les colonies. L'organisation de ces bannières, où plusieurs emplois sont héréditaires, est très-compliquée. Les hommes

portés sur les cadres y restent jusqu'à leur mort; pour monter en grade, ils sont obligés de faire preuve d'une certaine habileté au tir de l'arc.

Les troupes de l'étendard vert, ou Lou-ung, forment une espèce de gendarmerie ou de garde nationale. Les soldats, mal payés, ont presque tous une profession, et n'endossent leur casaque que le moins possible. L'almanach général de l'empire en porte 650,000; mais ce chiffre n'existe que sur le papier.

Enfin les braves, ainsi nommés du caractère ayant cette signification qu'ils portent écrit sur leur poitrine, sont des volontaires enrôlés accidentellement pour faire la guerre, par un vice-roi ou chef quelconque qui en reçoit l'ordre.

L'armée la plus redoutable de braves en ce moment est celle que Li-Hong-Chang, vice-roi du Tchili, entretient aux environs de Tien-Tsin: elle est formée en grande partie d'anciens rebelles, dont l'enrôlement sous le drapeau impérial a payé la soumission.

LE TÉMOIN MALGRÉ LUI.

Nous connaissons déjà le *Médecin malgré lui*. Nous avons eu jeudi soir, écrit-on de Trie (Basses-Pyrénées), le *Témoin malgré lui*. La scène se passe à la mairie. On va célébrer un mariage. Les mariés, entourés de leurs parents et amis, sont en présence de M. l'adjoint, officier de l'état-civil. L'acte est prêt. On appelle les témoins. Il en manque un. Où peut-il être? On l'envoie chercher. On le trouve chez lui, mais il déclare qu'il ne se rendra pas à la mairie.

— Ah! il ne veut pas venir! dit M. l'adjoint. Il viendra bon gré mal gré!

Sur ce, escorté de trois gendarmes, notre officier de l'état-civil se rend en personne chez le lieutenant des pompiers, le témoin rebelle, et ordonne qu'on le conduise de force à la mairie.

Le mari réclame, la femme s'évanouit, les enfants crient, la foule s'assemble, on part.

Le témoin captif est mis en face du registre :

— Signe! dit l'adjoint.

— Je ne signerai pas! répond le témoin.

— Signe! te dis-je.

Et l'adjoint accompagnait chaque fois son ordre d'un juron énergique.

— Je ne signerai pas.

— Signe, ou je prendrai contre toi des mesures sévères.

— Vous faites de l'arbitraire.

— Signe! ou sinon!... Veux-tu qu'on te lise l'acte?

— Inutile de lire, puisque je ne fais que céder à la contrainte.

La signature est donnée, et la pièce, après ces péripéties émouvantes, se termine, comme le *Médecin malgré lui*, par le mariage.

Dernières Nouvelles.

Le centre droit s'est réuni hier. Il a adopté, par 52 voix contre 40, le programme lu la veille.

Quoique plusieurs modifications et certaines atténuations y aient été apportées, il n'affirme pas moins l'organisation d'un septennat ferme.

MM. Clapier, Tallon, Giraud, Fournier, Lambert Sainte-Croix, Adnet, Dubreuil Saint-Germain, duc de Broglie, général Robert ont pris la parole.

D'après d'autres renseignements, le programme adopté comprend l'organisation de la République septennale, la création d'une vice-présidence, en réservant implicitement la possibilité d'y appeler le duc d'Aumale.

Rome, 4 juin.

Le Pape a éprouvé, hier, un malaise qui a eu pour effet une grande inappétence.

Cette nuit, nouvelle attaque et forte fièvre.

Les médecins sont fort alarmés.

Pour les articles non signés : P. GODART.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie

de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalésicière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Discrets de Revalésicière* en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésicière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60

fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUIN 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59	83	»	03	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	855	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	408	75	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85	75	»	»	Crédit Mobilier	303	75	»	2 50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	395	»	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	510	»	»	»	Société autrichienne. j. janv.	713	75	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	340	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872	94	43	»	15	Est, jouissance nov.	495	»	»	»	Orléans	288	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219	»	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	855	»	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée	284	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	620	»	1 25	»	Est	270	75	»	»
— 1865, 4 %	470	»	»	5	Nord, jouissance juillet.	1055	»	5	»	Nord	289	75	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	296	»	»	3	Ouest, jouissance juillet.	815	»	»	3 75	Ouest	282	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	274	»	»	1	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	Midi	285	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3845	»	»	10	Compagnie parisienne du Gaz.	696	23	»	1 25	Deux-Charentes	260	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	560	»	»	2 50	Société Immobilière, j. janv.	16	95	»	»	Vendée	254	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	438	75	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	217	50	»	»	Canal de Suez	462	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	»										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	812	50	»	5										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	1	23
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	6	45
9 — 01 — — — — — omnibus.	9	01
1 — 33 — — — — — solr.	1	33
4 — 12 — — — — — express.	4	12
7 — 27 — — — — — omnibus.	7	27

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	30
9 — 50 — — — — — omnibus.	9	50
12 — 38 — — — — — express.	12	38
4 — 44 — — — — — omnibus.	4	44
10 — 28 — — — — — express-poste.	10	28

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LOURS.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 mai 1874, enregistré, l'ouverture de la faillite du sieur Maximilien Lours, tenant le restaurant du Mess des officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur, a été définitivement fixée au 12 janvier 1874. Ce jugement a maintenu M. Brière comme juge-commissaire de la faillite, et M. Maubert comme syndic. Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 51, près l'hôtel de la Poste. Occupée par M. Charbonneau, débitant de tabac. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59. Occupée par M. Milton, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain. L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré. Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne. S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

A LOUER

Pour le 24 juin 1874,

MAISON

Rue de la Maremaillet, Avec jardin, écurie, remise. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (227)

A VENDRE

DEUX CHEVAUX DE SELLE

Don't l'un s'attelle. S'adresser 68, rue de Bordeaux.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Rue de la Visitation, n° 13, à Saumur.

Le jeudi 14 juin 1874, à midi, et jours suivants.

DE

MEUBLES, TABLEAUX, PANOPLIES, BRONZES,

OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉ, De l'Italie, de la Chine et du Japon.

Appartenant à M. ARNAUDEAU, ingénieur, de retour de longs séjours dans ces différents pays, Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Il sera vendu :

Un meuble prie-Dieu, de 2 mètres de haut, sculpté et à colonnes torsées surmontées de figures d'anges; une grande glace allégorique représentant les Quatre Saisons;

Deux meubles de Nimpo (Chine), de 1 mètre 80 de haut, tout sculptés à jour, avec parties rentrantes et peintures sur verre, pouvant servir de grande étagère ou bibliothèque.

NOTA. — Les deux meubles, à parties symétriques, peuvent être réunis côte à côte pour n'en former qu'un seul.

TABLEAUX :

Un très-beau portrait de seigneur russe; *Vénus et l'Amour*, paysages; Deux eaux-fortes, de Van Ostade; Trois sépias, de Leprince; Un album de 40 gravures, d'Anibal Carache.

ARMES :

Une épée d'Italie, du quinzième siècle; deux fusils de chasse chinois, sabres de mandarin, épées et sabres doubles, poignards, lances de toute espèce, arc chinois avec ses flèches, boucliers, etc., etc.

PORCELAINES :

Deux grands vases du Japon, de 80 centimètres de haut; deux vases en craquelés, deux beaux vases rouges, une grande quantité de vases pour étagère, tasses à thé, etc., etc.

BRONZES :

Un dessus de cheminée, composé d'un grand brûle-parfum, de 65 centimètres de haut, en bronze sculpté, porté sur quatre têtes d'éléphant, avec couvercle surmonté d'un chien de Pékin, deux candélabres faits avec deux statuettes de Manchoux, deux grands vases sculptés à sections carrées, une grande quantité de statuettes de dieux bouddhistes, vases niellés, antilopes avec cavaliers, un enfant avec la grenouille à trois pattes, vases de sacrifice, etc. Peintures chinoises, parapluies, couverts chinois, souliers de chinoise, laques du Japon, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU CALVADOS

LIGNE DE MÉZIDON A LA MER (DIVES).

Société anonyme établie suivant acte passé devant M^e MOUQUART, notaire à Paris.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EN DATE DU 17 MARS 1872.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM.

DESCHANGÉ, Député à l'Assemblée nationale, Président; **DE LA TEILLAIS**, O. *, Propriétaire, Maire d'Acigné (Ille-et-Vilaine); **PATURAL**, Propriétaire à Cabourg (Calvados); **PELICIER**, *, Propriétaire à Beuzeval et Dives; **ISOUARD**, Ingénieur et Propriétaire à Cabourg; **FALIES**, *, Ingénieur-Conseil de la Compagnie.

La ligne de Mézidon à la Mer (Dives) parcourt les plus riches contrées de la Normandie et dessert tous ces établissements de bains si nombreux et déjà si prospères, qui se sont créés autour de Dives. Elle met en communication directe la MER et la GRANDE LIGNE DU MANS.

Le raccord par Mézidon fait nécessairement de cette voie d'intérêt local le tête de ligne du grand chemin de transit de Mézidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le passage par Dives économisera sur Honfleur 37 kilomètres, sur Trouville 24 kilomètres et sur Caen tout le trajet du canal de Caen à la mer; il résulte de cette économie de parcours que le chemin projeté sera forcément suivi par la plus grande partie des marchandises d'importation et d'exportation, obligées actuellement de passer par ces trois ports de la ligne du Mans à Mézidon.

Des études nombreuses et sérieuses nous ont surabondamment démontré que les recettes du chemin de Mézidon à Dives ne seront pas inférieures à seize mille francs par kilomètre, soit pour 29 kilomètres..... 464,000 f.

L'exploitation ne pouvant coûter au maximum que 50 0/0 de la recette brute, il restera une somme nette, par an, de..... 232,000

Si, sur cette somme, on prélève l'intérêt annuel et l'amortissement de onze mille Obligations à raison de 16 fr. 33 l'une, soit..... 179,630

On voit qu'il restera pour le capital..... 52,370

C'est-à-dire un revenu de plus de 5 0/0 dès le début de l'entreprise.

On doit conclure des explications qui précèdent, que l'établissement du chemin de fer de Mézidon à Dives constitue une entreprise des plus fructueuses, et que, de tous les chemins départementaux, c'est assurément un de ceux dont l'avenir est le plus large et le présent le plus assuré.

Les obligations sont jouissance 1^{er} juillet prochain.

Les obligations du chemin de fer du Calvados sont cédées aux conditions suivantes : Prix : 205 francs, payables : Fr. 30 au moment de la demande, 50 au moment de la répartition, 50 le 15 juillet, 75 le 15 septembre.

Fr. 205

avec faculté de payer par anticipation sous escompte de 5 0/0 l'an.

En payant la totalité à la répartition, le prix sera réduit de 2 fr. 50 c., et il n'y aura à payer que 172 fr. 50 c. comme complément.

Le Conseil d'administration va demander l'admission à la cote des onze mille obligations formant son capital-obligations. Les obligations sont de 500 francs, remboursables par tirage au sort à partir de 1877, et produisent un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Le Président du Conseil, député à l'Assemblée nationale, **DESCHANGÉ**.

Les demandes, accompagnées du premier versement, doivent être envoyées avant le 8 juin, à la BANQUE

NATIONALE DE CRÉDIT, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, Banquiers de la Compagnie.

On peut envoyer à ladite Banque, mandats, billets de Banque sous pli chargé, et on peut verser à son Crédit aux succursales de la Banque de France. (259)

MAISON A LOUER

Avec servitudes, cour et jardin. S'adresser à M^{me} TESSIÉ.

AVIS.

L'Agence de Deauville-sur-Mer demande des représentants ayant 1,000 francs espèces. Appointements et remise sur la vente de cidre et toiles de Normandie par les annonces. Affranchir et joindre un timbre.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. MIGNARD-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

STEAMERS RÉGULIERS
Entre NANTES et LONDRES
Le LOUVAIN
Capitaine ANNIS.
Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs; Th. Denis, courtier.
Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

GUÉRISON INSTANTANÉE
NÉURALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralg.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive, aspirée par le nez, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APORÉXIE. Elle sera envoyée franco, des domiciles, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.
L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation, en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à être instantanément remplis dans les lieux où se trouvent les pharmacies.
Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)